

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°314-24

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 12^e jour du mois de février 2024 :

- Le règlement *N°314-24* décrétant une dépense de 2 448 000 \$ et un emprunt de 2 448 000 \$ pour les travaux de construction des infrastructures nécessaires à la réalisation du développement domiciliaire Guilbault, sur les lots 4 806 962 et 6 398 030.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement N°314-24 le 4 mars 2024.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 8^e JOUR DE MARS 2024.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 mars 2024 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
greffière-trésorière